

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS
A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

La bouillie pour les chats

C'est ce que font les acteurs de l'affaire dite le million des Chartreux. M. de Valles, juge chargé de l'instruction, fera bien de chasser ses besicles s'il veut trouver tous les fils de la machination.

Résumons-là brièvement.

On sait que le but visé par les marchands d'alcool aux abois et par leurs agents fut de compromettre différentes personnalités politiques parmi lesquelles M. Edgard Combes, fils du président du conseil et secrétaire général du ministre de l'intérieur.

Le thème sur lequel sont venus se greffer de multiples incidents était celui-ci :

« De mystérieux inconnus sont allés » trouver les Chartreux ; ils ont offert, » en échange d'un million, l'autorisation » sollicitée.

« Un journaliste de Grenoble, M. Besson, » agent des Chartreux, ayant été mis en » rapport avec M. Mazet par M. Guerre, » M. Mazet présenta le dit Besson à » M. Vervoort, dont il est le secrétaire. » M. Vervoort aurait promis de s'occuper » de l'affaire et aurait pris l'engagement » de présenter le journaliste grenoblois à » M. Edgard Combes, engagement qui ne » fut d'ailleurs pas tenu. »

Ainsi mis indirectement en cause, le secrétaire général du ministère de l'intérieur démontra qu'il n'avait jamais accordé d'entretien à M. Besson — ce que ce dernier reconnaît — et qu'il ne connaissait que très peu M. Vervoort lui-même.

MM. Vervoort et Mazet, de leur côté, attaquèrent en diffamation M. Besson, qui dans son journal avait développé le thème que nous venons d'exposer.

Enfin le parquet instruisit une plainte déposée par M. Edgard Combes, en qualité de citoyen français, à l'effet de retrouver les personnes ayant tenté d'escroquer les Chartreux.

Le coup monté par les moines avait piteusement échoué ; ils tentèrent à l'aide de leurs agents de prolonger la confusion. Ce fut alors que de toutes parts surgirent dans les journaux à leur dévotion des interviews jésuitiques qui entraînent une série de polémiques.

A Grenoble surtout, d'où partirent les racontars du sieur Besson, la lutte fut fort vive ; elle se poursuit actuellement entre M. Audier, agent général des Chartreux, et son cousin M. Guerre.

D'après le premier, M. Guerre, son cousin, serait venu le trouver à Valence et lui aurait proposé d'acheter M. Edgard Combes 300.000 fr. M. Guerre nie le fait et dépose une plainte en diffamation contre son cousin.

On peut se demander lequel des deux ment. Peut-être bien tous les deux. Il n'y a rien d'étonnant, en effet, à ce que les Chartreux aient songé à acheter des concours et il pourrait se faire que ce couple de cléricaux, Guerre et Audier, aient causé de l'affaire.

Ce qui fait totalement défaut, c'est la

personnalité de l'acheté. Quand on parle de M. Edgard Combes et que l'on veut quelque précision, tout le monde se défile. C'est moins compromettant.

Ce procédé jésuitique n'est pas nouveau, mais il produit toujours son effet. Les feuilles catholiques maintiennent la calomnie sous pression. Elles ont peut-être raison de laisser croire que l'expulsion des moines est due à une cause étrangère plutôt qu'à la diminution de la foi et à l'indifférence publique.

Mais ces mensonges répétés ne font que les déconsidérer, elles et leur religion de décadence, et ils précipitent le moment fatal de l'abolition du Concordat.

C. R.

L'affaire Humbert-Daurignac

L'interrogatoire définitif de Thérèse Humbert a eu lieu samedi chez M. Leydet, juge d'instruction, en présence de M^{rs} Henri Robert et Dessaigne.

La principale inculpée, de la plus grande escroquerie du siècle, comme ses coaccusés, a déclaré qu'elle n'avait rien à dire, se réservant de faire au grand jour de l'audience la preuve de son innocence, en produisant les frères Henri et Robert Crawford.

M. Leydet rendra, demain, une ordonnance de renvoi devant la chambre des mises en accusation de Frédéric et Thérèse Humbert et d'Emile et Romain Daurignac.

Le juge signera, en même temps, une ordonnance de non-lieu en faveur d'Eve Humbert et de Marie Daurignac.

Les Histoires du « Petit Dauphinois »

Dans une réponse à l'*Eclair*, qui lui reprochait de n'avoir pas poursuivi, en se basant sur la loi de 1881 sur la presse, ses accusateurs et de préparer, par la procédure qu'il a choisie, la prescription pour ceux-ci, M. Vervoort dit ceci :

« A lire votre article, on pourrait penser que la procédure employée par moi n'est pas légale et n'a d'autre but que d'atteindre la prescription et de ne pas poursuivre réellement. Vous verrez par la suite combien vous vous trompez. Je poursuivrai le sieur Besson par tous les moyens. Je le ferai condamner aux dommages-intérêts auxquels j'ai droit. Je ferai exécuter les jugements et les arrêts. Je sacrifierai tout mon temps, parce que le sieur Besson m'a odieusement diffamé, parce que tout, absolument tout est faux, en ce qui me concerne, dans ses allégations. Et, précisément, je n'ai pas cité directement le sieur Besson en correctionnelle parce que les gens mal intentionnés auraient dit qu'un procès de tel genre n'a pas de sanction, la preuve n'étant pas admise.

» Bien qu'il soit joliment difficile de prouver une négation, j'y suis parvenu, et, à l'appui de ma plainte, j'ai prouvé au magistrat chargé de l'instruction que : 1^o j'ai donné un permis à M. Guerre pour Grenoble, son pays, afin de le remercier d'une attention qui m'avait ému (reconstitution d'une photographie d'une enfant morte à trois ans) ; 2^o le vendredi 13 mars, je savais qu'aucune intervention en faveur des Chartreux ne pouvait avoir de résultat, le rapport étant déposé et le gouvernement

ayant posé la question de confiance ; 3^o que je ne me suis jamais mêlé des négociations entreprises, à l'effet de créer une société de liquoristes ; 4^o que je n'ai jamais été l'ami intime ni le compagnon du haut fonctionnaire que le sieur Besson prétend viser (ton de ma correspondance avec ce haut fonctionnaire, demandes d'audience, etc.). Dans cette affaire j'agis tout seul. »

INFORMATIONS

Election législative du 10 mai

PAS-DE-CALAIS

Arrondissement de Montreuil

Inscrits : 20.326. — Votants : 17.880

Suffrages exprimés : 17.727

MM. le docteur Morel, rép. 9.424 Elu.
ministériel 8.266
Truy, député invalidé 3
Destrez, nationaliste 3

Il s'agissait d'élire un député, par suite de l'invalidation de M. Truy.

Aux élections générales de l'année dernière, M. Truy avait été élu, au deuxième tour de scrutin, par 8.937 voix contre 8.595 à M. Boucher-Cadart, ancien sénateur, républicain.

Les congrégations

La direction générale des cultes a recueilli, pendant les vacances de Pâques, tous les documents relatifs aux demandes d'autorisation des congrégations de femmes. Ce travail est aujourd'hui terminé et M. Dumay a réuni tous les éléments d'information de nature à éclairer sur l'accueil qui doit être fait à chaque demande, le président du conseil et les membres du gouvernement. M. Combes va commencer immédiatement l'examen des dossiers de façon à pouvoir saisir le Parlement dans le plus court délai.

Les nominations ecclésiastiques

Les journaux assurent que M. Combes a engagé avec le Vatican des négociations dans le but, non pas de dénoncer le Concordat, mais d'en modifier ou plutôt d'en compléter l'article 10, relatif à la nomination des curés. Cet article stipule que les évêques nomment les curés, mais que leur choix doit être agréé par le gouvernement. M. Combes voudrait étendre cette situation aux vicaires et aux desservants qui, à l'heure actuelle, ne dépendent que des évêques.

Le monument de Michelet

M. le général André, membre du comité de patronage du monument à Jules Michelet, vient d'adresser à son collègue M. Trouillot, membre du comité d'initiative, la lettre suivante :

« Vous m'avez transmis le 8 avril dernier, en me priant d'y donner une suite favorable, une lettre par laquelle le comité du monument à Jules Michelet demande pour les officiers l'autorisation de prendre part à la souscription ouverte pour l'érection de ce monument. J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai accordé l'autorisation et qu'une circulaire destinée à porter ma décision à la connaissance des intéressés va être incessamment insérée au Bulletin officiel de mon département. »

Le trésorier du comité est M. le sénateur Delpech.

Le monument de Sainte-Beuve

L'inauguration du monument de Sainte-Beuve, œuvre du sculpteur José de Char-

moy, a eu lieu dimanche à 3 heures, au cimetière Montparnasse. Des discours ont été prononcés par MM. Anatole France, Gaston Deschamps et Jules Levallois, ancien secrétaire de l'auteur des *Lundis*.

Mlle Moreno, de la Comédie-Française a dit une pièce de vers composée pour la circonstance par M. Jean Aicard ; puis Mlle Ventura, du Conservatoire, a dit les *Stances à la Rime*, et Mme du Bos la pièce *Mes livres*, de « Joseph Delorme. »

Le prix du pain

A la suite de l'augmentation du prix du pain, le bruit a couru que le gouvernement songerait à une diminution ou une suspension provisoire des droits de douanes sur les blés. Il estime qu'une mesure semblable ne pourrait être prise que dans un cas grave et si la situation devenait critique. Elle ne serait donc nullement justifiée, selon lui, par les circonstances présentes et n'aurait d'autres conséquences que de favoriser la spéculation et la constitution en France de stocks de blés étrangers, stocks qui pèseraient lourdement sur les cours de la prochaine récolte.

Il est donc certain que le gouvernement qui se refuse à prendre l'initiative de la diminution ou de la suspension temporaire du droit, combattra toute proposition émanant de l'initiative parlementaire et tendant au même objet.

Le roi Christian à Paris

Le roi Christian IX, après sa cure à Wiesbaden, au mois de juin, ira à Paris pour rendre à M. Loubet la visite qu'il en a reçue à Copenhague, lors du retour du président de la République de son voyage à Saint-Petersbourg. Ce n'est que plus tard, en rentrant à Copenhague, qu'il fera probablement une visite à l'empereur Guillaume II. On espère que, malgré son grand âge (Christian IX a 85 ans), le roi, grâce à sa robuste vieillesse, supportera les fatigues d'un pareil déplacement.

Au Pôle Sud

Le docteur Jean Charcot prépare en ce moment une expédition au pôle Sud. Il caresse l'espoir de retrouver la mission Nordeusriold, dont on se rappelle la déclaration : « Si l'on est sans nouvelles de nous dans les derniers jours d'avril 1903, c'est que nous serons en péril. » M. Charcot estime que le baleinier qui porte l'explorateur suédois est pris dans les glaces, dans les parages du détroit de Gerlache. Il espère obtenir le concours de l'ambassade de Suède et Norvège pour couvrir une partie des frais nécessaires à l'expédition. Pour le surplus, M. Charcot compte sur les souscriptions volontaires du pays.

Les impressions d'un suicidé

M. Concarmont, riche propriétaire de la Varenne-Saint-Hilaire, âgé de trente-sept ans, qu'une affection de poitrine incurable avait déterminé au suicide, ne voulut point que ses impressions aux approches de la mort fussent perdues pour la postérité, et il les a notées exactement après avoir allumé un réchaud de charbon de bois dans son bureau.

Voici cette page de funèbre observation :

« Dix heures un quart. — Il me semble que la mort sera douce, tant j'ai souffert jusqu'à ce jour et j'ai tout le temps de songer aux miens.

» Dix heures et demie. — J'éprouve un véritable bonheur à allumer une cigarette — la dernière — ah ! qu'elle me semble agréable !

« Onze heures moins le quart. — J'éprouve le besoin de retirer ma cravate, la gorge me brûle.
« Onze heures. — Je respire difficilement
« Onze heures et demie. — J'étouffe ; je meurs ! »

Ce dernier mot est presque illisible. Les lettres sont enchevêtrées les unes dans les autres. C'est le moment où l'agonie va commencer.

**Tirage d'obligations
Ville de Paris 1876**

Le numéro 114.321 gagne 100.000 fr.
Le numéro 190.403 gagne 10.000 fr.
Le numéro 231.070 gagne 5.000 fr.
Dix numéros gagnent chacun 1.000 fr.

CHRONIQUE LOCALE

Les périodes des territoriaux

Le ministre de la guerre a donné des ordres pour qu'au cours de l'année 1903, les demandes d'ajournement formées par les hommes de l'armée territoriale, appelés pour une période d'instruction, soient accueillies dans une très large mesure.

CAHORS

LES ELECTIONS DE LIMOGNE

Le canton de Limogne, ce boulevard catholique, après s'être vu imposer un à un des représentants qu'il n'aurait pas voulu...

C'est M. Maratuech qui dit cela, mais croyez-le bien, parce que député de n'avoir pas eu un candidat à soutenir, un candidat qui aurait acheté et fait répandre des *Quercinois* durant la période électorale dans le canton de Limogne.

Limogne, un boulevard catholique ? C'est peut-être possible, car les cléricaux y sont encore très nombreux ; mais le résultat des deux dernières élections cantonales n'est-il pas probant ?

Les électeurs du canton de Limogne ne sont plus effrayés de l'épithète de « républicain » : peu à peu ils se débarrassent du joug clérical, et quoi qu'en dise M. Maratuech, les nationalistes sont aussi finis dans ce canton que partout ailleurs.

L. B.

Conférence anarchiste

Sous cette rubrique, M. l'abbé Magne raconte, dans la *Défense* du 10 mai, les incidents qui se produisirent au groupe d'études la *Solidarité*, quand fut proposée la conférence Girault.

M. Magne affirme que parmi les partisans de cette conférence se trouvaient MM. Mazure et Muxart. M. Magne fait erreur, volontairement peut-être, afin de nuire à ces deux fonctionnaires. MM. Mazure et Muxart ont, les premiers, protesté contre la proposition de M. Fournié, et, en même temps que Marmiesse, plusieurs autres

camarades et moi, se sont retirés du groupe la *Solidarité*.

M. Magne connaissait pourtant tous ces renseignements... Fera-t-il une rectification ?

L. B.

Décoration ottomane

Le Sultan a décerné l'ordre de l'Osmanie de 3^e classe à notre compatriote, M. de Monzie, sous-chef de cabinet du ministre de l'instruction publique.

Jeunesse royaliste

Nous apprenons de source certaine — que ce soir à 8 h. 1/2, dans un local religieux, — à la cathédrale dit-on, — doit avoir lieu une réunion de jeunes gens qui seraient invités à se constituer en comité de la Jeunesse royaliste

L'œillet blanc à la boutonnière est de rigueur pour assister à cette réunion.

Bourses d'enseignement primaire supérieur

Lundi ont eu lieu dans une des salles du Collège des filles les examens des bourses d'enseignement primaire supérieur, pour les jeunes filles.

Ont été admises :

Mlles Cadiergues, Cassan, Delrieu, Gisbert, Grégoire, Laparra.

Groupe d'Etudes sociales « Travail »

Les membres du groupe « Travail » sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu demain mercredi, à 8 h. 1/2 du soir, à la mairie.

Ordre du jour :

- 1° Admissions ;
- 2° Lectures : Suite des Entretiens socialistes de M. Deslinières ; les monopoles ;
- 3° Proposition du secrétaire du groupe d'études sociales de Puy-l'Evêque.

Le secrétaire général,
Léon MARMIESSE.

Fausse pièces de 5 francs

Le bruit court qu'il circule en ce moment des fausses pièces de 5 francs à l'effigie de Victor Emmanuel et au millésime de 1871.

Ces pièces, frappées au titre des pièces d'argent, sont assez difficiles à reconnaître car elles sont faites en balancier. On relève cependant une bavure à la lettre U du mot Emmanuel.

Arrondissement de Cahors

SAINT-GÉRY. — Huissier. — Par décret ministériel, M. Bladañet est nommé huissier à St Géry, en remplacement de M. Verdy.

COURS. — Le temps. — Les semailles du printemps se font très difficilement, car les pluies et la grêle survenues les

huit et dix du présent mois compromettent beaucoup les récoltes.

La vigne a été fortement éprouvée par la gelée et la grêle. Si ce temps continue, les récoltes seront très médiocres.

LE BOULVÉ. — Orage. — Un orage d'une violence inouïe accompagné de grêle s'est abattu sur notre commune et les environs où il a fait de grands ravages, notamment à la vigne ; les autres récoltes n'ont pas grand mal.

POMARÈDE. — Adjudication. — M. Belmont Dieudonné, de la commune de Bélaye a été déclaré adjudicataire des travaux de construction du chemin vicinal ordinaire N° 6, de Pomarède aux Junies.

GINDOU. — Vol. — Dans la nuit du 9 au 10 mai, un vol a été commis au préjudice de M. Curaux propriétaire à Lapouelle, commune de Gindou.

Dans une boîte contenant divers bijoux évalués 500 francs, le voleur s'est contenté de prendre une montre en argent, pour son usage personnel.

Ce voleur qui ne tardera pas à être arrêté, bien que très scrupuleux, est activement recherché par nos excellents gendarmes.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Tribunal correctionnel. — Audience du 9 mai.

Cinq affaires sont appelées.

— Le jeune Firmin Alcouffe, âgé de 17 ans, de Montet-et-Bouyal, dont nous avons déjà relaté l'arrestation, comparait sous l'inculpation de vol. Le tribunal le condamne à cinq mois d'emprisonnement.

— Joseph Galtié, âgé de 32 ans, de Figeac, poursuivi pour grivèlerie, est condamné à quinze jours d'emprisonnement.

— Pierre Lajunie, âgé de 40 ans chiffonnier à Vayrac, inculpé de coups et blessures, est condamné à six jours d'emprisonnement.

— Antoine Souhol, âgé de 40 ans, de Cahors, inculpé de vol, est condamné à quatre mois d'emprisonnement, et bénéficie de la loi de sursis.

— Jean Andrieu, âgé de 52 ans, de Bretenoux, poursuivi pour coups et blessures, est condamné à 100 francs d'amende et bénéficie de la loi de sursis.

Vol. — La veuve Fages, propriétaire au causse de Saint-Denis, commune de Lissac n'a pas de veine. Cette malheureuse vendit une chèvre à la dernière foire d'Assier et un pick-pocket lui vola son porte-monnaie qui contenait le produit de la vente.

Ces jours derniers, elle avait vendu deux chevreaux, et dans la soirée de jeudi, un malfaiteur encore inconnu pénétra dans son logis, par effraction et escalade, et s'empara de la petite somme qu'elle avait placée dans le tiroir d'une armoire.

Plainte a été portée.

Combattants 1870-71. — Une réunion de membres de cette société a eu lieu dimanche à l'hôtel de ville, sous la présidence de M. le vicomte du Pouget. Un grand nombre de membres forains y ont assisté et se sont fait inscrire. La réunion s'est terminée par la remise des livrets. Nous ne saurions trop engager les intéressés à adresser leurs adhésions sans retard à M. Verdier, limonadier secrétaire.

Vol audacieux. — Dans la nuit de dimanche à lundi un malfaiteur encore inconnu, mais qui est activement recherché par la police, s'est introduit, on ne sait trop comment, dans un hangar sis aux Cordeliers appartenant à M. Lajugie, liquoriste, dans lequel est installé l'atelier de M. Fournic, mécanicien, et s'est emparé d'une motocyclette d'une valeur de 450 fr.

LATRONQUIÈRE. — Congrégation. — M. le commissaire de police de Figeac s'est rendu samedi à Sénailac, à l'effet de constater si les frères de St-Gabriel s'étaient conformés à la notification exigée par la loi.

L'établissement a été fermé et les frères se sont dispersés. Le directeur, seul, réside dans la commune.

SAINT-CÉRÉ. — Comité du tramway. — Samedi soir a eu lieu, à la salle de la mairie, la réunion du comité du tramway.

La réunion étant publique, une foule d'électeurs, signataires du pétitionnement adressé au Conseil général, y assistaient.

M. A. Faure, secrétaire, donne lecture des rapports de M. Vival, député, à la Commission des travaux publics et au Conseil général, à la suite desquels l'Assemblée départementale vota les sommes nécessaires à la construction de la ligne projetée de Saint-Céré à Bretenoux. Il fait également connaître le vœu émis par la Chambre de Commerce de Cahors sur la proposition de M. Autesserre.

Il est donné ensuite lecture d'une lettre du concessionnaire, dans laquelle M. Laval expose son intention de commencer les travaux avant même la signature du décret ministériel : de nombreux précédents l'y autorisent. Il va créer une Société, ne comportant aucun apport, au capital de 350.000 francs, divisé en sept cents actions de 500 fr.

La Société émettra, plus tard, des obligations à 4,50 0/0 pour compléter son capital.

Le concessionnaire fait appel au concours de M. le Maire pour faire partie du Conseil d'administration.

Avant de se séparer, l'assemblée vote l'ordre du jour suivant :

« Les membres du comité du tramway et les électeurs signataires du pétitionnement, au nombre de cinq cents, réunis en assemblée générale, après avoir entendu le rapport de leurs délégués à Cahors et le rapport de M. Vival au Conseil général, chargent le bureau du comité de transmettre à M. Vival leurs remerciements et l'ex-

MISÉ FÉRÉOL

VII

— Paris ? j'y renonce.

A ce mot, Chavagnas eut un de ses sourires narquois qui lui étaient particuliers. Il regarda Pierre en homme qui devine le fin fond des secrets.

— Alors c'est donc fait ? Il y a anguille sous roche, reprit-il. Eh bien, mon cher, mes nouveaux compliments.

— A quel propos ?

— Ah ! dit en riant le notaire, inutile maintenant de barguiner. J'en sais long. Madame Rémond qui est la forte tête de la Tour, est folle de vous. Je viens d'avoir avec elle un sérieux entretien au sujet d'une jeune personne. Gaillard, vous avez fait des voies ! car il paraît que la jeune Claire a déjà le cœur tout plein de rêves... Bref, le père aussi vous adore, et pour ne pas aller par quatre chemins, il me reste à vous dire que je suis formellement chargé de vous encourager dans une demande que votre timidité bien naturelle retient.

Pierre avait écouté sans sourciller.

— Mon cher Chavagnas répliqua-t-il d'un

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec l'Agence Havas.

ton qui semblait couper court à toute insistance, tranchons donc une bonne fois cette question qui paraît laisser subsister un malentendu entre nous. Je suis allé à la Tour, j'y retournerai encore, en voisin, à la condition qu'on ne se méprenne pas sur mes intentions. Mademoiselle Rémond est peut-être une jeune fille charmante, mais elle ne me plaît pas. Jamais, entendez-vous bien, jamais je ne l'épouserai.

A cette déclaration si nette, Chavagnas resta comme abasourdi. Il était facile de comprendre que la résolution de Pierre n'était pas une de ces volontés qu'on ébranle ou qu'on peut fléchir. Le notaire dut se résigner.

— Un million ! soupira-t-il.

— Allons donc ! reprit le jeune homme en souriant, ne venons-nous pas de découvrir une mine à exploiter ?

Le notaire resta jusqu'au lendemain. Très pratique en affaire, même en ce qui concernait les rendements agricoles, Chavagnas était de bon conseil, et son dévouement doublait encore son habileté. Pierre avait hâte de se jeter dans ce travail, espérant sans doute qu'il s'y guérirait de ses souvenirs. Durant la soirée, on régla les questions les plus pressantes.

De l'avis de Chavagnas, Massol était peut-être un peu vieux pour une telle entreprise. Mais il avait un fils, ingénieur distingué, qu'il s'adjoindrait. Quant aux fonds, on en trouverait plus qu'il en faudrait. Enfin le séjour de Pierre en Camargue devait se prolonger. Et la vente de Romaz étant indispensable à la li-

quidation des intérêts des deux frères, le notaire se chargea d'obtenir de Rémond une année de répit pour l'entrée en jouissance. D'ici là, Pierre aurait le temps de se bâtir un logement dans le nouveau mas.

Le lendemain matin, avant de regagner Arles Chavagnas voulut, aller visiter le Grand-Palun. Montés sur de solides chevaux de Camargue, ils s'acheminèrent par les marais sous la conduite d'un *guardian*. Quand ils eurent atteint le Valcarès, ils s'arrêtèrent pour embrasser l'immense étendue désolée.

— Mon Dieu ! une telle transformation est-elle possible murmura Pierre, presque effrayé de la tâche qu'il allait entreprendre.

— C'était ainsi dans la haute Camargue, répliqua le notaire, et vous avez vu leurs bestiaux.

Chavagnas laissa Pierre plein d'espoir et de confiance. Un intérêt nouveau entraînait dans sa vie. Avec cette fougue de jeunesse qui se prend si vite aux choses d'imagination et de cœur, immédiatement il eut voulu se mettre à l'œuvre. La pensée surtout qu'il avait trouvé le moyen de se relever fièrement aux yeux d'Albine le jetait dans une fièvre d'enthousiasme et d'orgueil. Il allait enfin se venger de tant de dédains.

VIII

Ainsi que l'avait promis le notaire, deux jours plus tard, les Massol, père et fils, survinrent, munis des documents qui se rattachaient au grand projet d'Elie Bodin. Quoi que l'affaire eût été étudiée à fond il fallait

l'examiner à nouveau, en dépit de l'impatience de Pierre, qui traitait de lenteurs ces préliminaires obligés de la mise en œuvre. Tout en acceptant la direction de l'entreprise, l'ingénieur comptait se décharger sur son fils de la conduite des travaux. Pierre agréa volontiers cet arrangement. Le jeune homme l'avait séduit à première vue. Les choses ainsi décidées, le surlendemain le vieux Massol, après une tournée générale et quelques instructions, regagna Arles.

Enfin Pierre put dépenser l'ardeur qui le dévorait. Feuilletant les paperasses, comparant les plans, relevant les calculs, il se faisait tout expliquer. Son ignorance avait besoin d'une longue initiation. Il s'irritait de ne rien comprendre à ces termes techniques, de pouvoir à peine suivre les démonstrations les plus élémentaires. Une partie des journées se passait avec le jeune Massol, sur la lande à lever des croquis. En perspective, tous deux voyaient déjà la plaine se transformer, se peupler.

Sur ces entrefaites, un matin, Pierre se rendait au Valcarès, quand, à mi-chemin, il rencontra Misé Féréol. Il affecta de détourner la tête, malgré l'émotion qui l'étreignait. Elle s'arrêta, et, sans un mot lui tendit la main. Il ne la prit pas. Elle eut un regard d'étonnement presque douloureux, et avec un sourire doux et triste, d'un ton embarrassé :

— J'ai entendu dire que vous vouliez continuer les travaux abandonnés, dit-elle.

(A suivre)

Jacques VINCENT

pression de leur reconnaissance pour l'énergie avec laquelle il a défendu à l'Assemblée départementale les intérêts de St-Céré et de Bretenoux.

« L'assemblée associe à ses remerciements MM. Murat et Boyer, conseillers généraux, pour le zèle qu'ils ont mis à seconder les efforts du député de Figeac, et M. L. Autesserre pour l'initiative qu'il a bien voulu prendre du vœu émis par la Chambre de Commerce de Cahors. »

LISSAC. — Chute mortelle. — Samedi dernier, le jeune Louis Herbouse, âgé de 5 ans, était occupé à faire paître une chèvre sur un monticule. Cet enfant perdit l'équilibre et fut précipité en bas du rocher. Dans cette chute, le malheureux a eu le crâne fracturé et n'a pas tardé à expirer.

LACAPPELLE-MARIVAI — Foire. — Voici les cours pratiqués à notre très importante foire de vendredi 8 mai :

Au foiral. — Reprise très sensible sur les bœufs et vaches de toute catégorie ; les bourrets d'Auvergne ont été rapidement enlevés, à des prix très rémunérateurs ; les veaux destinés à la boucherie, en baisse sur les marchés antérieurs, se sont vendus de 75 à 85 francs les 100 kilos ; les cochons maigres, de 30 à 50 francs pièce selon grosseur ; les cochons de lait, de 15 à 25 fr.

Place du Fort. — Les pommes de terre ordinaires de 4 fr. 50 à 5 fr. l'hectolitre ; les jaunes de 7 à 7 francs 50 ; les jeunes oies pour l'élevage, de 1 fr. 50 à 1 fr. 75 pièce.

Halle aux grains. — Blé, de 19 fr. à 21 francs l'hectolitre ; seigle, de 13 à 14 fr. ; blé noir, de 12 à 13 fr. ; maïs, de 14 à 15 fr. ; avoine, de 7 à 7 francs 50, le tout l'hectolitre.

Marché à la volaille. — Volailles vieilles, de 1 fr. 30 à 1 fr. 50 ; poulets de grains, de 2 à 2 fr. 40 ; canards, de 1 fr. 20 à 1 fr. 30 ; lapins privés, de 0 fr. 70 à 0 fr. 80, le tout le kilo ; œufs, de 55 à 60 c. la douzaine ; beurre, de 1 fr. 80 à 2 francs le kilo.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — Cambrioleurs. — Ces jours derniers, pendant que les époux Favus, propriétaires cultivateurs à Soucirac, canton de Saint-Germain, étaient occupés aux travaux des champs, des malfaiteurs se sont introduits dans leur maison d'habitation en escaladant un mur et fracturant une fenêtre et ont dérobé divers effets d'habillement et autres menus objets.

Les auteurs de ce vol audacieux, qui dénote que les auteurs connaissent parfaitement les habitudes de la maison, sont inconnus.

Une enquête a été ouverte par la gendarmerie de Frayssinet.

LAMOTHE-FÉNELON. — Dimanche dernier la section de la Ligue des Droits de

l'Homme de Lamothe-Fénelon, s'est réunie en séance générale à 7 h. 30 du soir. Tous les membres étaient présents.

M. le Président a rendu compte des travaux effectués par la commission depuis le 1^{er} janvier ; lecture a été donnée par le secrétaire de demandes faites à MM. le Préfet et l'Inspecteur d'Académie, dans le but d'obtenir un groupe scolaire à Lamothe-Fénelon, de la réponse reçue à ce sujet de M. le Préfet ainsi que des différents vœux envoyés à Monsieur le Ministre de l'Intérieur, notamment celui relatif au départ des sœurs.

Tous les adhérents ont été unanimes à féliciter M. le président et les membres de la commission de l'initiative avec laquelle ils dirigent la section ; ils les ont vivement engagés à persister auprès de M. le Préfet pour l'obtention du groupe scolaire, si nécessaire dans la commune, car personne n'ignore l'état de vétusté des locaux actuels et ils ont protesté énergiquement contre les agissements des Conseillers municipaux réactionnaires, en majorité au Conseil, dont le vote a été dernièrement contre ce projet.

Il a été procédé ensuite à l'élection des membres sortants du Comité central et à la désignation d'un délégué pour assister aux réunions des 28 et 29 mai et à l'assemblée générale du 30.

Le citoyen Combrouze a été désigné à cet effet.

Avec un talent qu'on ne lui connaissait pas encore, M. Combrouze a remercié ses collègues de la confiance qu'ils venaient de lui donner et leur a promis de représenter la section dignement.

Par la même occasion, la section a inauguré une salle de lecture, située à Lamothe basse, maison Richeyrolles, qui servira également de salle de réunion. Cette salle de lecture qui est confortablement aménagée, est ouverte tous les jours jusqu'à neuf heures du soir. Les membres de la Ligue seuls, y ont accès ; ces derniers ont à leur disposition tout ce qui leur est nécessaire pour s'instruire : journaux, brochures politiques, journal officiel de la Ligue, journaux d'agriculture, illustrés, papier à lettre pour leur correspondance, etc. A la fin de la séance, un lunch a été servi par MM. Chantelouze et Lacombe Clément ; un toast a été porté au Président de la République, à la prospérité de la Ligue des droits de l'Homme et de la République.

La séance a été levée à onze heures du soir, aux cris de vive la République démocratique et sociale.

Un membre de la Ligue.

SOUILLAC. — Cercle. — Un nouveau cercle républicain est en voie de formation. Une réunion préparatoire a déjà eu lieu à l'hôtel de ville et une seconde se tiendra très prochainement pour arrêter les grandes lignes du projet.

Banquet. — Les inscrits de la classe

1882, soumis à la présentation du livret militaire le 15 mai, qui désirent assister au banquet de la classe sont priés de se faire inscrire chez M. R. Fumat.

Les sections de Lanzac et de Cieurac sont particulièrement invitées.

— *Accident.* — Le nommé Réaux, habitant à Saint-Sozy, a fait une chute de voiture dans laquelle il s'est décollé une oreille.

SOUILLAC. — Orage. — Samedi, vers onze heures du matin, un violent orage, mêlé de grêle, s'est déchaîné sur notre contrée et a causé quelques dommages aux pousses, encore tendres, de nos arbres fruitiers et de nos vignes.

VAYRAC. — La grêle. — Samedi 9 mai, un épouvantable orage de grêle s'est abattu à midi sur Vayrac et les communes environnantes.

En un clin d'œil, tout a été ravagé. Le jardinage et les arbres à fruits sont hachés. Les vignes ont énormément souffert et, en certains endroits, la récolte est entièrement détruite.

En un mot, tout ce qu'avait épargné la gelée a été détruit par la grêle. La consternation est générale.

PAYRAC. — Orage. — Un violent orage, accompagné de grêle, a détruit en entier les récoltes de notre région. Nos vignobles, qui avaient échappé à la gelée, sont maintenant complètement perdus.

Les cultivateurs sont dans la consternation.

MARTEL. — Orage. — Un orage de pluie et de grêle s'est abattu dans notre contrée samedi, vers midi et a duré environ un quart d'heure. Les vignes ont beaucoup souffert, surtout dans la commune de Creysse.

Cette grêle suivant de près les gelées, jette nos cultivateurs dans la consternation.

BULLETIN FINANCIER

Le marché a été un peu plus animé que ces jours derniers et les cours assez discutés, surtout sur notre 3 0/0, qui a repris et reperdu le cours de 98. Quant à l'ensemble des valeurs, elles sont plutôt bien tenues, sauf les mines qui ont sensiblement baissé. Le 3 0/0 qui clôturait samedi à 97.87, a débuté à 97.95, s'est élevé à 98.05 pour revenir à 97.92, dernier cours.

Le Crédit Foncier se traite à 688 ; le Crédit Lyonnais à 1075. Les autres sociétés de crédit n'ont inscrit aucun cours à terme.

Parmi les chemins, le Lyon reprend à 1407, le Midi à 1165, le Nord à 1825 et l'Orléans à 1490.

Le Suez a passé de 3847 à 3858. L'Extérieure s'avance à 87.85 ; l'Italien à 103.65 ; le Portugais à 32.07 ; le Turc D cote 29.80 et la Banque Ottomane à 597.

Au comptant, les obligations 5 0/0 du chemin de fer Victoria Minas, sont fermement tenues à 371.50 et 372.

En général, les pertes de sir Richard balançaient ses gains ; il aimait beaucoup le jeu des dés, et il était le plus habile joueur de la maison Gunther.

La nuit donc qui suivit l'aventure de Mlle Horncastle, sir Richard revenait gaiement à cheval dans la direction de Scarswood, à une heure beaucoup moins tardive que de coutume, chargé de six mille livres, qu'il venait de gagner.

Il était de très bonne humeur.

La nuit était belle et deux fois aussi belle que le jour. La plaine était absolument solitaire, mais dans la joie qu'il éprouvait, toute la crainte que sir Richard avait habituellement des revenants s'était évanouie ; il ne pensait plus aux esprits noirs ou blancs, bleus ou gris, et s'essayait à siffler un air, piquant doucement sa monture.

Les horloges de Castleford, qu'on entendait distinctement tinter dans le silence de la nuit, sonnaient minuit au moment où le baronnet entra dans son domaine et montait l'avenue.

Tout-à-coup, son cheval fit un écart si brusque qu'il le désarçonna presque.

Sir Richard était arrivé au pied d'un grand chêne qu'on appelait le chêne du Roi, parce que, d'après la légende, le jeune prétendant poursuivi par ses ennemis, avait trouvé un refuge dans ses branches.

L'ombre qu'il projetait s'étendait tout autour de lui, à quelques mètres, et voilà qu'une figure, une figure pâle, entourée de cheveux flottants et regardant le ciel étoilé, avait émergé de cette ombre.

Monsieur BOURGET

MÉCANICIEN-DENTISTE
Préviend le public qu'il continue, comme par le passé, à gérer son Cabinet lui-même
9, rue du Lycée.

MARCHÉS

La Villette

ESPECES de BESTIAUX.	MARCHÉS		PRIX EXTRÊMES
	AMENÉS.	VENDUS	
Bœufs.	1378	1188	1.14 à 1.30
Vaches.	540	490	1.04 à 1.48
Taureaux.	184	174	1.04 à 1.30
Veaux.	1537	1338	1.50 à 2.05
Moutons.	12578	12530	1.70 à 2.24
Porcs.	4664	4664	1.14 à 1.48

Bordeaux

ESPECES de BESTIAUX.	MARCHÉS		PRIX EXTRÊMES
	AMENÉS.	VENDUS	
Bœufs.	162	147	1.20 à 1.50
Vaches.	11	8	1.00 à 1.30
Moutons.	723	597	1.70 à 2.00
Porcs.	1192	1139	1.05 à 1.20

Ancien cabinet dentaire
HUGGINS & BAKER
75, BOULEVARD GAMBETTA
NOUVELLEMENT RÉORGANISÉ
Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

Monsieur le Directeur
du
Monde Moderne

122, rue Réaumur, Paris

Veillez envoyer un numéro complet et gratuit à l'adresse ci-dessous :

A découper et à envoyer, en joignant 0 fr. 25 en timbres-poste, pour les frais d'expédition et de port.

Bulletin météorologique

DATES	TEMPÉRATURE		Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer	Temps
	maxima	minima		
10 Dim.	+ 16.5	+ 11.5	759	Couvé
11 Lundi	+ 14	+ 12	761	Pluie
12 Mardi	+ 16.5	+ 11	759.5	Pluie

Allitude moyenne de Cahors (Lycée), 133 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Temps probable : Variable.

D^r HERBEAU.

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt du montant de leur abonnement par un mandat sur la poste.

MADemoiselle MONTE-CRISTO

PAR B. FLEMMING

(Traduit de l'anglais par CH. BERNARD DEROSNE)

DEUXIÈME PARTIE

ALTESSE

XVI

Sous le chêne du roi

Peut-être était-ce en raison du charme de la société de cet aimable couple que plusieurs officiers de la garnison de Castleford et que plusieurs jeunes et séduisants gentilhommes campagnards fréquentaient leur demeure, ou peut-être, mais c'est un secret, ces fréquentations étaient-elles simplement dues aux parties de lansquenets et d'écarté auxquelles on pouvait se livrer chez eux depuis la tombée de la nuit jusqu'au lever de l'aurore.

Des lumières brûlaient en effet, pendant toutes les longues nuits d'hiver ou les courtes nuits d'été, derrière les persiennes fermées de la maison qu'habitait Gunther ; des hommes au visage pâle restaient silencieusement assis jusqu'à l'heure où les premiers rayons du soleil

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

venaient y pénétrer, et la chute des cartes sur la table ou des dés choqués entre eux dans le cornet étaient les seules choses qui en troublaient le silence.

Des sommes considérables y servaient d'enjeu, de petites fortunes s'y gagnaient, s'y perdaient, et l'on en voyait sortir, au crépuscule du matin, des hommes à l'œil hagard et le front couvert d'une sueur froide, tandis que d'autres, joyeux et radieux, regagnaient leurs demeures plus riches de quelques milliers de livres.

La police de Castleford avait l'œil sur cette retraite pacifique et écartée et sur le charmant couple des Gunther, mais elle n'y avait point encore opéré de descente.

La passion du jeu avait toujours été à l'état latent dans le sang de Dangerfield.

Quand sir Richard était pauvre, il satisfaisait cette passion en achetant continuellement des billets de loterie ; aux jours de sa prospérité il l'avait satisfaite en s'asseyant à la table de jeu.

La chasse aux insectes était sa *loquade* ; mais le jeu était sa passion.

Comme il habitait, à Scarswood, une aile séparée de celle où résidait sa femme, Lady Dangerfield ne savait rien des sommes qu'il allait gagner ou perdre chez les Gunther.

Tout le monde, à l'exception du valet d'écurie, qui veillait pour l'attendre et penser son cheval quand il rentrait, et dont le silence et les services étaient largement payés, nul ne savait à quelles heures étranges il rentrait chez lui.

(A suivre)

Bibliographie

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris, 7^e — Sommaire du 10 mai 1903.

V^{ie} Nacla: Courrier du dimanche. — Gaston Gyl: Les Fiancailles de Charlotte. — Paul Lacour: Un roman du premier Consul (suite). — Jules Mary: La faute du docteur Madelot (suite). — Adolphe Brisson: Florise Bonheur (suite). — Charles Mérouvel: Le fils de Rose (suite). — Xavier de Montepin: La Demoiselle de Compagnie (suite). — Variétés. — Petite correspondance.

LE MONDE ILLUSTRÉ, 13, quai Voltaire Paris, Sommaire du numéro 2406 du 9 mai, 1903.

Envoi gratis d'un numéro spécimen contre toute demande affranchie.

Voyage du roi d'Angleterre: Portait d'Edouard VII. — Son séjour en Italie. — Venant de Naples il descend à la gare de Rome. — Passage du cortège place des Termini. — Arrêt du cortège se rendant au Quirinal. — Le prince Colonna présente les vœux de la Ville Eternelle. — Sortie du Vatican après la visite au Pape.

A Paris: Arrivée du Roi. — L'Ambassade devient Palais-Royal. — Ses origines. — Salle des fêtes. — Sir Edmund Munson. — Ses fils. — Cabinet de travail. — Les salons. — La salle du trône. — La salle à manger.

Edouard VII à l'Elysée: La Mission militaire. — Le cortège à Vincennes. — Descente de voiture sur le terrain de la Revue. — Aspect général des tribunes. — Le Roi et le Président partent pour rentrer à Paris.

Arrivée à l'Hôtel de Ville: Journée de courses à Longchamp. — La tribune officielle. — Le Roi se rend dans la tribune du comité. — Madame de Benardaky. — Entrée de la rue de la Paix. — Le Roi va à l'Eglise Anglicane. — M. Loubet accompagne Sa Majesté partant pour Cherbourg.

Le président en Afrique: L'arc de triomphe de Constantine. — Entrée à Sétif. — Arrivée à Bône. — Dans le port de Tunis. — Le Président et le Bey. — A travers la ville. — Sortie du Bardo. — A la résidence. — Les élèves des écoles. — Le « Casabianca ». — Les forts de Bizerte. — Le tir à la Mer. — Escorte de spahis.

A la Grande Chartreuse: L'Expulsion. — Groupe de manifestants. — Le père Chatel. — Bivouac des gardiens. — Les Pères franchissant le seuil du couvent.

Art et curiosités. — Venise: Pose de la première pierre du nouveau Campanile.

Echecs par M. D. Janowski.

Roman illustré: La Proie pour l'Ombre, par M. Gérard de Beaugard.

Le numéro 50 centimes

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets d'aller et retour de famille pour les vacances

En vue de faciliter pendant les vacances de Pâques et les grandes vacances, les déplacements des familles dans les régions desservies par les réseaux d'Orléans et du Midi, la Compagnie d'Orléans d'accord avec la Compagnie des Chemins de fer du Midi, vient de soumettre à l'administration supérieure une proposition ayant pour objet d'émettre des billets aller et retour de famille comportant une réduction de 50 0/0 sur le double du prix des billets simples, pour chaque personne en sus de deux.

Ces billets seraient délivrés au départ de toute gare ou station du réseau d'Orléans pour toute gare et pour certaines haltes du

réseau du Midi, distantes d'au moins 125 kilomètres de la gare de départ ou inversement, savoir:

- 1°. — Pour les vacances de Pâques, du samedi, veille des Rameaux (4 avril), au lundi de Pâques (13 avril) inclus.
2°. — Pour les grandes vacances, du 15 juillet inclus, au 1^{er} octobre inclus.

Excursions aux Stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Luchon, Salles-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations thermales et balnéaires du réseau du Midi et notamment pour:

Agde (le Gran), Alet, Amélie-les-Bains, Arcachon, Argelès-Gazost, Argelès-sur-Mer, Arles-sur-Tech, (La Preste), Arreau-Cadeac (Vielles-Aure), Ax-les-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Balaruc-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, Barbotan, Biarritz, Boulogne-Pertuis (le), Cambo-les-Bains, Capverre, Cantreys, Collioure, Couiza-Montazels (Rennes-les-Bains), Dax, Espéras (Campagne-les-Bains), Gamarde, Grenade-sur-l'Adour (Eugénie-les-Bains), Goéthary (halte), Gujan-Mestras, Hendaye, Labenne (Capbreton), Labouheyre (Mimizan), Loteque (Préchaq-les-Bains), Lamaou-les-Bains, Larons-Eaux-Bonnes (Eaux-Chaudes), Leucate (la-Franque), Lourdes, Lourdes-Barbazan, Loz-Saint-Sauveur (Barèges, Saint-Sauveur), Marignac-Saint-Béat (Lez, Val d'Aran), Nouvelle (la), Oloron-Sainte-Marie (Saint-Christau), Pan, Pierrefitte-Nestalas, Port-Vendres, Prades (Molig), Quillan (Ginols, Garcanières, Escoulobre, Usson-les-Bains), Saint-Flour (Chaudesaignes), Saint-Gaudens (Encausse, Gantiès), Saint-Girons (Audinac, Aulus), Saint-Jean-de-Loz, Saléchan (Sainte-Marie, Siradan), Salles-de-Béarn, Salles-du-Salat, Ussat-les-Bains et Villefranche-de-Conflent (le Vernet, Thuès, les Escaldas, Graüs-de-Canaveilles).

Durée de validité: 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Avis

Afin de permettre aux touristes ainsi qu'aux familles de s'installer sur une des Plages de Bretagne et de rayonner de là sur toutes les autres localités de cette région si variée et si intéressante, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec celle de l'Ouest, vient de soumettre à l'Administration Supérieure, une proposition ayant pour objet la délivrance au départ de toute gare, station ou halte des deux réseaux (lignes de banlieue du réseau de l'Ouest exceptées) d'abonnements individuels et de famille de 1^{re} et 2^e classes, pour les Côtes Sud et Nord de Bretagne (gares des lignes du Croisic et de Guérande à Brest et de Brest à Granville par Lamballe, Dol et Folligny et des lignes d'embranchements vers la mer).

Ces abonnements comportent, en outre du trajet d'aller et retour à ces Côtes, avec arrêts intermédiaires facultatifs, la faculté de circuler à volonté sur les lignes des Côtes Sud et Nord de Bretagne.

Ils seraient délivrés chaque année du Samedi veille des Rameaux au 31 octobre inclus et seraient valables 33 jours avec faculté de prolongation moyennant supplément.

Le prix des cartes d'abonnement varierait entre 75 fr. et 130 fr. suivant la classe et la distance, pour les parcours (aller et retour) n'excédant pas 1000 kilomètres en dehors des points de libre circulation. Au delà de 1000 kilomètres, le prix serait augmenté de 0 fr. 45 et 0 fr. 65 (en 2^e et 1^{re} cl.) par fraction de 10 kilomètres en sus.

Des réductions allant jusqu'à 50 0/0 seraient consenties en faveur des membres d'une même famille.

Billets d'abonnement de famille pour les Plages de Bretagne

En vue de faciliter les déplacements des familles sur les plages de la Bretagne, la Compagnie d'Orléans vient de soumettre à l'Administration supérieure une proposition ayant pour objet d'émettre des billets d'abonnement de famille de 1^{re} et de 2^e classe pour bains de mer et excursions sur les plages de Bretagne, comportant la faculté de circuler à volonté sur les lignes et sections de ligne qui relient ces plages entre elles, du Croisic et de Guérande à Châteaulin.

Ces billets comporteraient la réduction ci-après, sur les prix pleins des billets individuels d'abonnement existant pour les mêmes plages.

- 1^{re} Carte — Prix plein du billet individuel
2^e Carte — Réduction de 10 0/0 sur le prix du billet individuel
3^e Carte — Réduction de 20 0/0
4^e Carte — Réduction de 30 0/0
5^e Carte — Réduction de 40 0/0
6^e Carte — Réduction de 50 0/0 et au-delà.

Ils seraient délivrés chaque année du samedi veille des Rameaux au 31 octobre inclus et seraient valables 33 jours avec faculté de prolongement moyennant supplément.

Billets d'aller et retour collectifs de famille

En vue de donner de nouvelles facilités pour les déplacements des personnes qui voyagent en famille, la Compagnie d'Orléans vient de soumettre à l'homologation de l'Administration supérieure une proposition ayant pour objet de délivrer pendant toute l'année aux familles composées d'au moins trois personnes des billets collectifs de toute gare à toute gare distante d'au moins 125 kilomètres.

Les membres de la famille admis au bénéfice de ces billets sont: les père, mère, enfant, grand-père, grand-mère, beau-père, belle-mère, gendre, belle-fille, et les serviteurs de la famille.

Les délais de validité sont les mêmes que ceux des billets d'aller et retour ordinaires.

Les prix s'obtiennent ainsi: pour les trois premières personnes: prix des billets d'aller et retour ordinaires; pour chaque personne en sus, à partir de la quatrième, réduction

de 50 0/0 sur le prix des billets simples applicable aux trajets d'aller et retour. Chacune de ces personnes supplémentaires bénéficie ainsi, par rapport au prix déjà réduits des billets d'aller et retour actuels, d'une nouvelle réduction de 25 0/0 en 1^{re} classe et de 30 0/0 en 2^e et 3^e classes.

Ces facilités applicables aux déplacements de courte durée, sont indépendantes de celles qui existent actuellement pour les vacances, les bains de mer et les stations thermales; ces dernières sont elles-mêmes améliorées de la manière suivante:

Les prix sont ramenés aux taux des nouveaux billets ci-dessus, ce qui représente pour les trois premières personnes une réduction supplémentaire de 8,3 0/0 en 1^{re} classe et de 3,3 0/0 en 2^e et 3^e classes.

La durée de validité (33 jours ou 30 jours) est étendue à 2 mois sans supplément et à 3 mois avec supplément de 20 0/0.

Ces nouvelles facilités données aux voyages de familles seront certainement très appréciées.

La Compagnie d'Orléans a organisé dans le grand hall de la gare de Paris-Quai-d'Orsay une exposition permanente d'environ 1 600 vues artistiques (peintures, eaux-fortes, lithographies, photographies), représentant les sites, monuments et villes, des régions desservies par son réseau.

PUBLICATIONS

éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans et mises en vente dans ses gares.

Le Livret-Guide illustré de la Compagnie d'Orléans (Notices, Vues, Tarifs, Horaires) est mis en vente au prix de 30 centimes.

1^o à Paris dans les bureaux de quartier et dans les gares d'Austerlitz, du Pont St-Michel, d'Orsay, Luxembourg, Port-Royal et Denfert. 2^o en Province: dans les gares et principales stations.

Les publications ci-après, éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans, sont mises en vente dans toutes les bibliothèques de son réseau au prix de 25 centimes:

LE CANTAL. — LE BERRY (au pays de George Sand). — DE LA LOIRE AU PYRENEES. — LA BRETAGNE. — LA TOURAINE. LES GORGES DU TARN. — POITOU-ANGOUMOIS.

LA FRANCE EN CHEMIN DE FER (itinéraires géographiques)

Table with 2 columns: Description of routes (e.g., 1° DE PARIS à TOURS, 2° DE TOURS à NANTES) and corresponding price/reduction details.

REPRÉSENTANTS

honnêtes et actifs sont demandés dans toutes les communes pour placement Huiles et Savons. Appointements 120 fr. par mois et remise OU commissions très élevées.

Ecr. à Théophile Berthon, à Salon (B.-du-R.).

Le propriétaire gérant: A. COUËSLANT.

CONGRÉGATION DES CLERCS DE SAINT VIAEUR

Jugement

DU TRIBUNAL CIVIL DE LYON DU 2 AVRIL 1903

Extrait des minutes du greffe du Tribunal civil de première instance de Lyon.

Le Tribunal civil de première instance de Lyon a rendu en audience publique le jugement suivant:

A Messieurs les Président et Juges composant le Tribunal de première instance de Lyon,

Le Procureur de la République a l'honneur d'exposer que l'association connue sous le nom de: Clercs de Saint Viateur congrégation religieuse non autorisée, dont la Maison-mère est située à Vourles et dont les divers établissements se trouvent dans le ressort de ce Tribunal s'est vue refuser l'autorisation qu'elle sollicitait; qu'aux termes de l'article 18 § 2 de la loi du 1^{er} Juillet 1901, elle est réputée dissoute de plein droit depuis le 18 Mars 1903; qu'il y a donc lieu de procéder, conformément au dit article, à la liquidation en justice de

tous les biens détenus par elle, soit au siège de la Maison mère soit au siège des divers établissements relevant d'elle; qu'il convient de confier à un même administrateur séquestre, la liquidation des dits biens dans leur ensemble.

Par ces motifs,

Vu les articles 13, 16 et 18 de la loi du 1^{er} Juillet 1901; Vu le décret du 16 Août 1901; Le soussigné requiert qu'il vous plaise

Nommer Monsieur Pondeveaux, avoué, ou telle autre personne qu'il vous plaira désigner, administrateur séquestre et liquidateur des biens de la congrégation dite Clercs de Saint Viateur, tant des biens situés et détenus au siège de la Maison-mère à Vourles (Rhône) que de ceux détenus par la dite congrégation en France, dans ses divers établissements, avec tous les pouvoirs que lui confèrent la loi et le décret précités, notamment faire faire inventaire et apposer les scellés s'il y a lieu.

Dire que le présent jugement sera publié par les soins du Ministère public, au moyen d'une insertion dans le Journal Le Moniteur Judiciaire et, s'il y a lieu, dans les journaux dési-

gnés pour recevoir les insertions légales dans les arrondissements autres que Lyon.

Fait au Parquet de Lyon, le 1^{er} Avril 1903.

Le Procureur de la République Signé: THEVARD.

ORDONNANCE

Nous, Président du Tribunal Civil de Lyon, commettons Monsieur Moyet vice-président en ce siège pour être entendu en son rapport.

Lyon, le 2 avril 1903.

Pour le Président du Tribunal Signé: MOYET.

JUGEMENT

Le Tribunal, Oûi en chambre de Conseil, Monsieur le Président, en son rapport et Monsieur Paturet Substitut du Procureur de la République en ses conclusions:

Après en avoir délibéré conformément à la loi;

Attendu qu'il résulte des documents produits que l'association dite Clercs de Saint Viateur, congrégation religieuse non autorisée dont la Maison-mère est située à Vourles (Rhône) dans le ressort de ce Tribunal, s'est vue refuser l'autorisation qu'elle sollicitait; Attendu qu'aux termes

de l'article 18 § 2 de la loi du 1^{er} juillet 1901, elle est réputée dissoute de plein droit depuis le 18 Mars 1903;

Qu'il y a donc lieu de procéder conformément au dit article à la liquidation en justice de tous les biens détenus par elle, soit au siège de la Maison-mère soit au siège des divers établissements relevant d'elle.

Qu'il convient de confier à un même administrateur séquestre la liquidation des dits biens dans leur ensemble.

Par ces motifs, vu les articles 13, 16 et 18 de la loi du 1^{er} juillet 1901, et le décret du 16 août 1901 pris en exécution de cette loi; statuant en audience publique, en matière ordinaire et premier ressort.

Nomme Monsieur Pondeveaux, avoué à Lyon, administrateur-séquestre et liquidateur judiciaire, avec tous les pouvoirs inhérents aux dites fonctions et ceux que leur confèrent la loi et le décret susvisés, de tous les biens de la congrégation dite Clercs de St-Viateur, tant des biens détenus par elle au siège de la Maison-mère à Vourles que de ceux détenus par la dite congrégation en France dans ses divers établissements, notamment faire faire inven-

taire et apposer les scellés, s'il y a lieu.

Ordonne que le présent jugement sera publié par les soins du ministère public au moyen d'une insertion dans le journal Le Moniteur Judiciaire de Lyon, et dans les journaux désignés pour recevoir les insertions légales dans les arrondissements où les Clercs de Saint Viateur possèdent des établissements.

Autorise l'emploi des dépens en frais de liquidation et ordonne l'avance des dits dépens par le Trésor public, s'il y a lieu, conformément aux dispositions de l'article 4 du décret du seize Août mil neuf cent un et de l'article 121 du décret du dix-huit juin mil huit cent onze.

Ainsi fait et prononcé en audience publique du Tribunal Civil de Lyon le deux avril mil neuf cent trois par MM. Moyet, Vice-Président, faisant fonctions de Président, Marion et Potié, Juges, en présence de M. Paturet, Substitut, assistés de M. Champel, Commis-greffier.

Signé: MOYET et CHAMPEL. Pour copie conforme, CHAMPEL.